

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/ac55d6031f936ba557cb6911>

Date d'obtention : 2023-11-30 20:57:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui permet une intervention rapide dans un cas de sextage et qui s'adresse aux intervenants scolaires de niveau secondaire. C'est une méthode d'intervention qui permet d'avoir une démarche à suivre claire. Elle permet une intervention immédiate pour éviter la propagation d'images et protéger l'intégrité de la victime dans un cadre bienveillant. Elle offre des outils adaptés aux situations vécues dans le milieu scolaire et donne des balises d'intervention. Elle offre une démarche d'intervention grâce aux questions à suivre. Elle permet de confisquer le téléphone d'un élève de façon sécuritaire et de s'assurer que les images ne soient pas consultées par les adultes impliqués dans la méthode d'intervention. La méthode d'intervention donne également des directives claires selon que l'intervenant fait face à un acte impulsif ou à un acte malveillant. Elle situe avec précision les différentes étapes et indique à quel moment faire appel aux policiers. De plus, elle permet une intervention rapide et adaptée aux adolescents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans un premier temps, cette formation me permet de mieux comprendre la notion de sextage et ses aspects légaux.

La formation va me permettre d'intervenir rapidement face à ces situations pour limiter les conséquences chez les jeunes impliqués.

Elle va me donner des outils à utiliser lors des interventions pour m'assurer de faire celles-ci adéquatement ainsi qu'une ligne de conduite et d'intervention qui vont baliser ces interventions.

Elle va aussi me permettre de savoir à quel moment interpeler le corps policier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Vérifier rapidement si le geste est impulsif ou malveillant car cela changera grandement l'intervention à faire.

Suivre la démarche tel que prescrite par la trousse.

S'assurer que personne ne cherche à consulter les images / vidéos.

Rassurer la victime et s'assurer de préserver son identité.

Agir rapidement pour éviter la diffusion.